



OIAC

Secrétariat technique

Division de la vérification

S/653/2007

15 août 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE INSPECTION PAR MISE EN DEMEURE QUI SE TIENDRA À DELFT (PAYS-BAS) DU 10 AU 14 SEPTEMBRE 2007

1. Dans sa déclaration d'ouverture à la quarante-neuvième session du Conseil exécutif ("le Conseil"), le Directeur général a annoncé que, avec le généreux soutien du Gouvernement néerlandais, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") effectuera un exercice d'inspection par mise en demeure sur le terrain sur un site industriel à Delft (Pays-Bas), du 10 au 14 septembre 2007. Cet exercice sera une occasion précieuse pour le Secrétariat de tester de manière réaliste son aptitude technique à effectuer une telle inspection.
2. Les exercices sur le terrain sont un élément clé des préparatifs du Secrétariat pour se tenir fin prêt à effectuer une inspection de ce type et l'occasion de réaliser cet exercice sur un site industriel élargira son expérience. En outre, les délégations auront la possibilité d'observer le déroulement d'une inspection par mise en demeure et d'évaluer de première main l'état de préparation du Secrétariat à mener une inspection par mise en demeure.
3. La possibilité d'observer cet exercice est offerte principalement aux États parties qui sont actuellement membres du Conseil. La Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'OIAC a ainsi invité chacun de ces États parties à désigner un représentant pour y participer.
4. Le programme d'observation de cet exercice sera le suivant :
 - a) lundi 10 septembre (matin) : activités pré-inspection, notamment remise du mandat d'inspection, négociations du périmètre et exposé pré-inspection (qui doit se tenir en un lieu proche de l'installation);
 - b) soit mardi 11 septembre (matin), soit mercredi 12 septembre (matin) : séances d'information sur les progrès de l'inspection, dernières nouvelles sur les activités d'inspection alors en cours, et visite guidée de l'installation afin d'observer les activités en cours de l'exercice d'inspection;



- c) vendredi 14 septembre (matin) (en un lieu proche de l'installation) : exposé de l'équipe d'inspection sur les constatations préliminaires; une fois l'exercice achevé, les participants seront invités à faire part de leurs impressions initiales. En outre, tous ceux qui ont été invités à observer auront l'occasion de présenter leurs observations et de poser des questions.
5. Le Secrétariat assurera le transport entre l'immeuble du siège de l'OIAC et le lieu de l'exercice. Le départ du Secrétariat se fera à 8 h 15 et le retour au siège de l'OIAC est prévu entre 14 h 00 et 15 h 15 (selon le programme de la journée respective décrit ci-dessus au paragraphe 4). Un programme détaillé sera communiqué au début de l'exercice. Tous ceux qui prévoient d'y assister sont invités à se munir d'un document d'identité valide. La Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'OIAC offre généreusement le déjeuner à tous les participants.
6. Les délégations ont déjà été invitées par la Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'OIAC à indiquer si elles participeront, et il y a lieu de croire que tous les membres du Conseil seront représentés. Si cela est pratiquement possible, la participation de non membres du Conseil, sur demande, sera envisagée; toutefois, la demande de participation doit être soumise à la Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'OIAC **avant le 29 août 2007**.
7. Le Directeur général souhaite exprimer sa reconnaissance particulière à la Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'OIAC pour son précieux soutien et pour son assistance dans l'organisation de cet exercice. Il espère que le plus grand nombre possible de délégations seront représentées, car il reste convaincu que la familiarisation avec les procédures réelles du déroulement d'une inspection par mise en demeure contribuera à une meilleure compréhension de cet outil crucial de vérification.

- - - 0 - - -